

RECRUTEMENT (2010-2011) SECTION SPORTIVE ATHLETISME DU LYCEE VICTOR LOUIS DE TALENCE (ACCESSION HAUT NIVEAU)

VOLET SPORTIF

► **Recrutement – Profil - Niveau :**

La section recrute des athlètes dans les catégories cadets(ettes) en priorité et juniors exceptionnellement.

- ✓ Niveau requis pour recrutement Ligue : **R1** (voir barème)
- ✓ Niveau requis pour recrutement hors Ligue : **N3** (voir barème)

Le recrutement se fait sous la responsabilité de l'Equipe Technique Régionale de la Ligue et validé par le Président de celle-ci.

Il se fait par :

- ✓ Une information au cours de stages sur le fonctionnement et le mode de recrutement de la SSA.
- ✓ Une information à travers le bulletin régional de l'UNSS.
- ✓ Un envoi d'information à tous les athlètes à fort potentiel pouvant intégrer la section.
- ✓ Une information envoyée à tous les clubs d'Aquitaine
- ✓ Une Commission Sportive qui se réunit fin juin pour retenir les meilleurs athlètes, **à l'issue du passage d'une batterie de tests d'aptitudes physiques et d'entretiens individuels** (Tests fin mai – début juin – La date de sélection sera précisée ultérieurement).

L'admission se fait :

- ☑ En fonction du niveau de performance ;
- ☑ Des résultats des tests d'aptitude physique ;
- ☑ Après avoir vu les athlètes en situation de compétition : les athlètes souhaitant intégrer la SSA devront participer aux championnats régionaux C-J-Esp ou au tour régional de triathlon pour les minimes 2 dans la discipline pour laquelle il demande leur admission.

ATTENTION :

- La demande d'inscription devra être validée et soutenue par le responsable de l'AS et le club de l'athlète.
- Une fois inscrit à la section, l'athlète ne pourra en aucun cas muter (sauf accord du club quitté).

► **Effectifs – Disciplines sportives représentées :**

=> **L'effectif** de la section se situe entre 10 et 20 athlètes du fait :

- ✓ De la spécificité de ce sport qui nécessite un travail très individualisé.
- ✓ Des places limitées dans toutes les classes sportives multisports.

=> **Les disciplines** représentées sont :

- ✓ Le sprint court et long.
- ✓ Les haies hautes et basses.
- ✓ Le demi-fond.
- ✓ La marche.
- ✓ La longueur.
- ✓ La perche.

=> **Encadrement :**

✓ **Coordination** : Laurent BOUYSSONNIE, professeur d'EPS au lycée de TALENCE, responsable administratif de la section / Patricia DJATE TAILLARD, CTS – professeur de sport, responsable technique de la section.

✓ **Sprint court - Haies Htes / Saut en longueur** : Sébastien GUILLEMET, Equipe Technique Régionale, BEES 2° athlétisme.

✓ **Sprint long – Haies basses** : Frédéric TAILLARD, Equipe Technique Régionale, CTS, professeur de Sport.

✓ **Perche** : Thierry VIGNERON, Equipe Technique Régionale, CTS, professeur de Sport.

✓ **1/2 fond** : Bernard MOSSANT, Equipe Technique Régionale, CTS, professeur de Sport.

✓ **Marche** : Loubna EL OUAKKALI, Equipe Technique Régionale, CTS, professeur de Sport.

► **Entraînement :**

Il comprend 8 heures de pratique sportive hebdomadaire avec possibilité d'aménagement pour les plus jeunes catégories.

Les entraînements sont répartis sur les créneaux suivants :

- Du lundi au jeudi de 16h00 à 18h00
- Le mardi et le jeudi de 10h00 à 12h00

▀ **Installations sportives :**

- ✓ Stade Municipal de Thouars à TALENCE (33)
- ✓ Bois de Thouars : circuit d'entraînement de 5 km
- ✓ Parc de Mandavit à GRADIGNAN (33)
- ✓ Salle de musculation du stade de Thouars
- ✓ Gymnase du Lycée Victor Louis de TALENCE (33)

▀ **Equipements :**

Chaque élève apporte ses équipements personnels : chaussures, survêtement, "coupe vent", etc.

Les athlètes souhaitant intégrer le groupe perche apporteront leurs perches avec eux.

VOLET SCOLAIRE

▀ **Admission :**

A l'issue de la journée de sélection sportive, une commission mixte (Lycée Victor Louis de TALENCE (33) /Ligue d'Aquitaine d'Athlétisme) examine les dossiers scolaires des athlètes et en arrête la liste des admis. **Le niveau scolaire doit être au moins égal à la moyenne dans toutes les disciplines.** Pour l'entrée en seconde, seul le choix de l'option SES est possible (très exceptionnellement MPI).

▀ **Fonctionnement :**

Les élèves de la SSA sont scolarisés dans les classes sportives de la seconde à la terminale avec les aménagements suivants : effectifs réduits, horaires et emploi du temps aménagés, soutien individuel.

- ✓ Etudes du soir : elles ont lieu 3 fois par semaine et sont dirigées par des tuteurs (aide au travail personnel) Elles sont obligatoires pour les élèves internes.

Le responsable administratif de la section entretient une relation très suivie avec les professeurs des classes sportives. IL peut aider à la mise en place de cours de soutien. Il participe chaque trimestre aux conseils de classe.

- ✓ Internat : **le régime prioritaire de scolarisation est l'internat** (au Lycée Kastler de TALENCE). Il accueille les garçons et les filles.

Exceptionnellement, et seulement avec l'accord de l'équipe d'encadrement, l'élève pourra être externe (dans sa famille) ou ½ pensionnaire.

- ✓ UNSS : La participation des athlètes aux compétitions scolaires est obligatoire.

ATTENTION :

- **C'est le chef d'établissement du lycée Victor Louis de TALENCE qui valide l'admission définitive de l'athlète en section sportive.**

VOLET MEDICAL

1) **A l'admission :**

▀ Un **dossier médical** préalable à l'admission en SSA doit être **fourni avec chaque dossier de candidature** (*circulaire interministérielle n°2003-062 du 24 mai 2003*).

Il comprend :

- ✓ Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme.
- ✓ Une fiche médicale en vue d'une scolarité en section scolaire.

Ces **documents sont à faire établir par un médecin spécialiste en médecine sportive choisi par la famille.**

2) Une fois admis :

▮ Le contrôle médical est ensuite assuré par l'unité médicale de l'activité physique et sportive (U.M.A.P.S.) de BORDEAUX - BAGATELLE sur la base d'une visite médicale complète effectuée dans le courant du 1^{er} trimestre.

▮ Au cours de l'année les différents problèmes médicaux sont suivis par un médecin coordonnateur. Un suivi en kinésithérapie est assuré par la mise en place de 2 permanences hebdomadaires au stade de Thouars.

MAINTIEN DANS LA SECTION

▮ **Sur le plan sportif** : En cas d'admission un courrier vous sera envoyé vous indiquant les performances minimales requises pour rester en SSA. Toutefois, le maintien ne peut être concevable qu'en cas d'amélioration notable des performances, performances proches des minima E aux championnats de France ou qualification aux Championnats de France FFA.

▮ **Sur le plan scolaire** : le maintien sera décidé après avis du conseil de classe du 3^{ème} trimestre.

Remarque : A tout moment de l'année, pour des raisons de non-motivation sportive ou scolaire, le responsable pourra, en accord avec le chef d'établissement et l'équipe d'encadrement technique, exclure un élève de la section, avec retour dans le secteur scolaire d'origine.

CONTACT ET ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

▮ **Pour tout complément d'information, contactez :**

- **Patricia DJATE TAILLARD**
06 15 40 19 10
patricia.taillard@orange.fr
- **Laurent BOUYSSONNIE (uniquement pour information sur le plan scolaire)**
05 56 80 76 40

▮ **Pour l'envoi du dossier de candidature (avant le 09 mai 2010) :**

- **Ligue d'Aquitaine d'Athlétisme**
A l'attention de Mme. Patricia DJATE TAILLARD
73 avenue du Château d'Eau – Immeuble Le France – Entrée B
33700 MERIGNAC

=> Tout dossier incomplet sera refusé

=> Après réception du dossier un courrier d'invitation sera adressé à l'athlète afin de l'informer de la date de la journée de tests.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier est à faire parvenir à la ligue d'Aquitaine d'athlétisme avant le 09 mai 2010 et devra comporté:

- Les fiches n°1,2 et 3 dûment complétées.
- Les photocopies des bulletins trimestriels (1^{er} & 2^{ème}) de l'année scolaire en cours.
- La photocopie du bulletin du 3^{ème} trimestre sera fourni au plus tard le jour des tests de sélection.
- Une enveloppe 23 x 32 non timbrée et libellée à l'adresse personnelle.
- 2 enveloppes normales timbrées au tarif en vigueur et libellées à l'adresse personnelle.

Rq. : Les 2 chèques demandés (participation parentale et participation du club) seront à fournir ultérieurement après l'admission définitive de l'athlète.

FICHE N°1**Candidature à une Section Sportive Athlétisme d'Établissement**

NOM Prénom(s)

Date de naissance Lieu Sexe

Adresse personnelle

Téléphone Taille Poids

Établissement scolaire fréquenté (adresse)

Classe et enseignement suivis pendant l'année en cours

Orientation scolaire prévue pour l'année prochaine (précisez si vous envisagez le redoublement) :

Langue vivante 1 : Langue vivante 2 :

Option(s) (si besoin) :

Précisez si vous êtes Boursier Si oui, nombre de parts

Dossier de demande de Bourse déposé OUI NON • Régime envisagé : Internat Demi-Pension Externat

Nom du médecin référent :

N°Licence FFA : Club : N°Licence UNSS :

MEILLEURES PERFORMANCES REALISEES (salle et plein air /si besoin classement championnats cross)

AS :			U.N.S.S.	CLUB :		F.F.A.
	Performance	Date	Lieu	Performance	Date	Lieu
2008						
2009						
2010						
	Performance	Date		Lieu		
Records personnels						

Pour le début de saison 2010, faire parvenir un additif au dossier au plus tard le jour de passage des tests d'aptitude physique (Départementaux - Académies - France UNSS)

ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Nom de l'Etablissement :

☎ : Adresse :

Avis du responsable AS de l'établissement scolaire fréquenté en 2009/2010 :

Date et signature du responsable AS de l'établissement scolaire :

CLUB

Nom du club :

Adresse :

Avis du Président du club : Demande soutenue par le club : OUI NON

Date & signature du Président du Club :

Nom et adresse de l'entraîneur :

Observations de l'entraîneur du club :
Date & Signature :

Je soussigné :..... m'engage à ne muter pour aucun club tant que je serai inscrit à la SSA de Talence, sauf accord sans réserve de mon club.

Lu et Approuvé
Signature de l'Athlète

Lu et Approuvé
Signature des Parents
(ceci vaut pour accord de la Famille)

FICHE N°2

Convention préalable à l'inscription à la section sportive d'athlétisme du lycée Victor Louis de TALENCE (33)

FAMILLE

• Je soussigné(e) :

Père Mère de l'Athlète NOM :

Prénom :

Club :

m'engage à respecter la présente Convention en préalable à l'inscription de l'athlète sus nommé(e), à savoir :

- 1- **Pour les parents, le versement d'une cotisation (montant entre 60 et 75€) à la SSA pour frais de fonctionnement** (Le chèque ne sera à envoyer qu'en cas d'admission, au moment de l'inscription définitive)
- 2- **Pour les parents, le règlement de la cotisation à l'Association Sportive de l'établissement (UNSS)** montant de la cotisation fixé en début d'année scolaire (il était de 20 euros pour l'année 2009/2010) et son règlement en est donc demandé dans le courant du premier trimestre.
- 3- **Pour les parents et l'athlète, le maintien au club de l'athlète pendant la durée d'inscription à la SSA sauf accord sans réserve du club pour une mutation.**

CLUB

• Je soussigné(e) :

Madame, Monsieur : Président(e) du Club :

auquel est licencié(e) l'athlète sus nommé(e)

m'engage à respecter la présente Convention en préalable à l'inscription de l'athlète sus nommé(e), à savoir :

Pour le club, le versement d'une participation (montant entre 60 et 75€) pour frais de fonctionnement de la SSA.

(Le chèque ne sera à envoyer qu'en cas d'admission, au moment de l'inscription définitive)

LIGUE

• Je soussigné, Monsieur Régis LEMBEYE, Président de la Ligue d'Aquitaine d'Athlétisme, m'engage à respecter la présente Convention en préalable à l'inscription de l'athlète sus nommé(e), à savoir :

Pour la Ligue, le versement chaque année d'une aide financière pour aider aux frais engagés par la SSA pour les déplacements aux championnats de France UNSS d'hiver et d'été (**versés en octobre de chaque année** sur présentation de la liste des athlètes inscrits à la section).

A : A : A :

Le : Le : Le :

Les Parents

Le Président du Club

Le Président LAA

Dossier médical

Partie n°1 : CERTIFICAT MEDICAL DE NON-CONTRE-INDICATION

(Nécessaire à l'admission dans une section sportive scolaire)

Je, soussigné, docteur,

certifie avoir examiné ce jour,

NOM :

Prénom :

et qu'il (elle) ne présente cliniquement aucune contre-indication à la pratique de l'athlétisme dans le cadre de la section sportive scolaire, ni pour participer en compétition au sein de la FFA et de l'UNSS.

Date :

Signature et cachet du médecin

Partie n°2 : FICHE MEDICALE EN VUE D'UNE SCOLARITE EN SECTION SPORTIVE
SCOLAIRE

(à destination du médecin scolaire)

Nom : Discipline pratiquée :

Prénom : Nombre d'heures :

Domicile :

Date de naissance :

Antécédents médicaux

Traitement en cours

Interrogatoire comportant notamment une évaluation psychologique

Examen cardio-vasculaire de repos (assis, couché, debout)

Examen pulmonaire et des fonctions respiratoires (évaluation de l'asthme à l'effort)

ECG de repos (obligatoire la première année d'inscription)

Evaluation de la croissance et de la maturation

- examen morfo statique et anthropométrique
- maturation pubertaire (critère de Tanner)

Plis cutané

Examen de l'appareil locomoteur

Examen podologique

Examen dentaire

Examen neurologique (latéralité, tonus, etc.)

Dépistage des troubles visuels

Dépistage des troubles auditifs

Autres (abdomen, etc.)

Bilan des vaccinations

Conseils diététiques (si besoin)

Bandelettes urinaires (glucose, protéines, etc.)

NIVEAU REQUIS BAREME MINIME FILLE

	N3 9 pts	R1 7 pts	R2 6 pts	R3 5 pts	D1 4 pts	D2 3 pts
50m	6"94	7"14	7"34	7"54	7"74	7"94
100m	12"54	13"04	13"54	14"04	14"54	15"04
1000m	3'03"0	3'12"0	3'21"0	3'30"0	3'39"0	3'48"0
2000m	6'51"0	7'13"0	7'35"0	7'57"0	8'19"0	8'41"0
50m H 0.76m	8"04	8"44	8"84	9"24	9"64	10"04
80m H 0.76m	12"04	12"74	13"44	14"14	14"84	15"54
100m H 0.76m	15"54	16"44	17"34	18"24	19"14	20"04
200m H	31"14	32"44	33"74	35"04	36"34	37"64
Hauteur	1.63m	1.56m	1.49m	1.42m	1.35m	1.28m
Perche	3.15m	2.90m	2.65m	2.40m	2.15m	1.90m
Longueur	5.45m	5.15m	4.85m	4.55m	4.25m	3.95m
Triple	11.20m	10.60m	10.00m	9.40m	8.80m	8.20m
Poids 3kg	12.30m	11.35m	10.40m	9.45m	8.50m	7.55m
Disque 800g	37.00m	33.80m	30.60m	27.40m	24.20m	21.00m
Marteau 3 kg	44.00m	40.00m	36.00m	32.00m	28.00m	24.00m
Javelot 500g	38.00m	34.80m	31.60m	28.40m	25.20m	22.00m
Triathlon	100pts	90pts	80pts	70pts	60pts	50pts
Pentathlon	2730pts	2480pts	2230pts	1980pts	1740pts	1500pts
Heptathlon	3800pts	3500pts	3200pts	2850pts	2500pts	2150pts
2000m marche	10'45"0	11'15"0	11'45"0	12'15"0	12'45"0	13'15"0
3000m marche	17'00"0	17'48"0	18'36"0	19'24"0	20'12"0	21'00"0
20' marche	3450 m	3350 m	3210 m	3090 m	2970 m	2850 m

NIVEAU REQUIS BAREME MINIME GARCON

	N3 9 pts	R1 7 pts	R2 6 pts	R3 5 pts	D1 4 pts	D2 3 pts
50m	6"34	6"54	6"74	6"94	7"14	7"34
100m	11"34	11"74	12"14	12"54	12"94	13"34
1000m	2'40"0	2'46"0	2'52"0	2'58"0	3'04"0	3'10"0
3000m	9'20"0	9'41"0	10'02"0	10'23"0	10'44"0	11'05"0
*50m H 0.84m	6"94	7"34	7"74	8"14	8"54	8"94
80m H 0.84m	11"24	11"64	12"04	12"44	12"84	13"24
100m H 0.84m	13"84	14"54	15"24	15"94	16"64	17"34
110m H 0.91m	15"04	15"94	16"84	17"74	18"64	19"54
200m H	27"44	28"44	29"44	30"44	31"44	32"44
Hauteur	1.87m	1.79m	1.71m	1.63m	1.55m	1.47m
Perche	4.00m	3.70m	3.40m	3.10m	2.80m	2.50m
Longueur	6.50m	6.20m	5.90m	5.60m	5.30m	5.00m
Triple	13.30m	12.70m	12.10m	11.50m	10.90m	10.30m
Poids 4kg	15.40m	14.20m	13.00m	11.80m	10.60m	9.40m
Disque 1.250kg	44.00m	40.60m	37.20m	33.80m	30.40m	27.00m
Marteau 4kg	55.00m	50.00m	45.00m	40.00m	35.00m	30.00m
Javelot 600g	53.40m	50.00m	46.60m	43.20m	39.80m	36.40m
Triathlon	100pts	90pts	80pts	70pts	60pts	50pts
Pentathlon Long	2910pts	2630pts	2360pts	2090pts	1820pts	1560pts
Pentathlon Perche	2850pts	2560pts	2270pts	1990pts	1710pts	1440pts
Octathlon	4250pts	3850pts	3450pts	3050pts	2650pts	2250pts
3000 m marche	15'45"0	16'18"0	16'51"0	17'24"0	17'57"0	18'30"0
5000 m marche	27'30"	28'07"	29'08"	30'00"	31'00"	32'00"
30' marche	5500m	5340m	5180m	5020m	4860m	4700m